

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° ^{81/776 du 7/10/80} /MIPS/DGTFP/DFP
portant versement et nomination
de Monsieur BIYOU DI Gabriel, Profes-
seur Certifié de 2° échelon des cadres de la catégorie I, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.-

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif aux résultats du concours d'entrée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education session de Mars 1980 publié le 24 Juillet 1980 ;
(/u le décret 82/62/MEN.DGAS.DPAA du 29.6.1982 portant promotion des Professeurs Certifiés de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1980 ;

.../...

M...

Vu la lettre n° 022/HEN/DGAS/DPAA/SP du 21.01.83 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé;

Vu la demande de l'intéressé en date du 16.12.82;

Vu le décret 73/143 du 24.04.73 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

DECRETE :

ARTICLE 1er: En application des dispositions combinées des décrets 73/143 du 24.04.73 et 64/165 du 22.05.64 susvisés, Monsieur BIYOU DI Gabriel, Professeur Certifié de 2° échelon, indice 920 des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement), titulaire du certificat d'aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est versé à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres des Inspecteurs et nommé Inspecteur de l'Enseignement primaire de 2° échelon, indice 920. AUC=5mois et 22jours

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du ~~25.9.81~~ effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 7 AOUT 1982

Le Ministre de l'Education
Nationale

[Signature]
Antoine NDVINGA-OMBA.

[Signature]

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances

[Signature]

Bernard COMBO MATSIOMA.

Itini Ossetoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DGB	3
DCF	1
HEN	3
DPAA	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCH/DC	2./-

[Large handwritten mark]